

Indice des prix à la consommation en base 100 en 1998

Séries longues rétropolées, de 1990 à 2002

Division des prix à la consommation
Pascal Védie, André Viguier

Sources et méthodes

Pourquoi une rétropolation de l'indice des prix à la consommation ?	3
Un indice pour l'analyse économique, sans valeur juridique.....	4
La méthode de rétropolation	5
Disponibilité des indices et bibliographie	8

Les données essentielles

Liste des tableaux et graphiques de ce fascicule.....	9
Tableaux et graphiques	10
Dates de départ des séries.....	27
Définition des regroupements conjoncturels	28
Extension de couverture ; passage à l'euro	33

Le cédérom

Présentation du cédérom	35
Liste des tableaux du cédérom.....	36
Autres documents du cédérom.....	36

**Directeur
de la publication**
Jean-Michel Charpin

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

Direction générale
18 boulevard
Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14
Téléphone : 01 41 17 50 50
Fax : 01 41 17 66 66
www.insee.fr

**Diffusion/abonnements
et ventes**
voir en fin de volume

Impression
Jouve

Où et comment commander ?

Les produits de l'Insee37

Sources et méthodes

Pourquoi une rétropolation des indices de prix à la consommation ?

Un indice des prix à la consommation base 100 en 1998 a été mis en service par l'INSEE en février 1999¹.

Cet indice des prix à la consommation (IPC) est actuellement publié chaque mois, d'abord en données provisoires, puis en données définitives. Il est « en base 100 en 1998 » : l'indice moyen des 12 mois de 1998 est égal à 100. Ainsi l'indice donne l'évolution des prix à la consommation par rapport à 1998.

Mis en service par l'INSEE en février 1999, il a remplacé l'indice des prix à la consommation base 100 en 1990. Il représente la 7^{ème} génération d'IPC depuis 1914.

Pour satisfaire les besoins des utilisateurs qui veulent prolonger les séries en base 100 en 1990, l'année 1998 a été publiée dans les deux bases : base 100 en 1990 et base 100 en 1998. Il faut rappeler que pour les contrats indexés sur l'IPC, seuls les indices publiés au Journal Officiel servent aux revalorisations.

Les besoins des utilisateurs sont souvent de disposer d'indices de prix en base 100 en 1998 sur une période plus grande.

Si on veut étudier l'évolution des prix avant 1998, on dispose de l'indice des prix à la consommation dans les autres bases qui se sont succédées dans le temps. La précédente base était la base 100 en 1990. Les *changements de base* permettent à l'indice de se transformer : les nomenclatures changent, le champ couvert s'étend. Les changements de base se justifient du point de vue technique, mais sont une gêne pour qui veut étudier l'évolution des prix sur une longue période.

D'où le besoin de « *rétropoler* » l'indice base 100 en 1998 : cela signifie prolonger les séries base

100 en 1998 en remontant le temps, en utilisant l'information disponible dans la base précédente. La rétropolation qui est présentée ici va permettre de disposer d'indices base 100 en 1998, commençant en 1990.

Quelques difficultés à surmonter

Les changements de nomenclature

Le passage de la base 100 en 1990 à la base 100 en 1998 a permis l'adoption complète de la nouvelle nomenclature COICOP², pour la production et la diffusion de l'indice.

Le travail de rétropolation a nécessité le rapprochement des nomenclatures des deux bases. L'indice rétropolé utilise les évolutions de prix constatées dans la base 1990, en se rapprochant le plus possible de la nomenclature de la base 1998.

Les extensions de couverture

Le passage à la base 1998 a permis l'élargissement et l'amélioration de la couverture sectorielle. Le taux de couverture en base 100 en 1990 était de 88,3%. Celui de l'IPC base 100 en 1998, lors de sa mise en service en février 1999, était de 94,1. Ce taux passe à 94,8% pour 2000 et à 95,2% en 2001 et 2002.

Certains sous-indices ne peuvent donc pas être rétropolés avant la date où ils sont apparus dans l'indice. Cela explique l'absence de certaines données dans les tableaux de résultats.

Le tableau page 30 donne la date de début des sous-indices, lorsque ce n'est pas janvier 1990.

¹ Cf. le supplément du Bulletin Mensuel des statistiques de février 1999.

² COICOP : Classification of Individual Consumption by Purpose. Nomenclature d'Eurostat pour les indices des prix à la consommation harmonisés des pays européens.

***Les indices rétropolés ont un intérêt d'analyse économique,
mais ne se prêtent à aucun usage
d'ordre juridique***

L'indice définitif des prix à la consommation est publié chaque mois. Il fait l'objet d'une parution au Journal Officiel (J.O.). C'est cet indice publié au J.O. qui est utilisé dans un but juridique, par exemple pour revaloriser une pension alimentaire indexée.

L'indice base 100 en 1998 a commencé à être publié au J.O. pour janvier 1999. Avant cela, les indices publiés au J.O. pour les mois de

janvier 1991 à décembre 1998 étaient ceux de la base 1990, et avant eux il y a eu ceux de la base 1980 et ceux de la base 1970. Seuls ces indices publiés au J.O. ont une valeur juridique sur la période de leur publication.

Les indices publiés ici doivent donc être utilisés pour l'analyse économique des évolutions de prix sur une longue période.

La méthode de rétropolation

Les particularités de l'indice

Le niveau géographique : Métropole et DOM

L'indice en base 100 en 1998 a été le premier à couvrir l'ensemble « Métropole et Départements d'Outre-Mer (DOM) ». L'indice base 100 en 1990 ne couvrait que la métropole.

La rétropolation prolonge avant 1998 les indices Métropole + DOM de la base 1998. Les indices portent donc sur l'ensemble Métropole + DOM, sur toute la période couverte, de 1990 à 2002. Mais du point de vue des calculs avant 1998, les seules données disponibles et utilisées appartenaient à la base 1990, donc traduisaient des évolutions de prix en métropole seulement.

La population suivie : l'ensemble des ménages

La seule population retenue ici est l'ensemble des ménages. La population des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé est aussi suivie dans la base 1998, mais n'a pas été retenue pour la rétropolation.

La couverture sectorielle

La présentation détaillée de la base 1998 et de ses nouveautés par rapport à la base 1990 est accessible dans un document présent sur le cédérom (voir bibliographie page 8).

Depuis le début de la base 1998, la couverture de l'indice s'est aussi un peu étendue : voir page 36.

La période : 1990 - 2002

Mis à part quelques postes apparus pendant la période couverte, et qui ne pouvaient pas être rétropolés avant cette date, les indices débutent en janvier 1990 (Voir la liste de ces postes page 30).

Il est à noter que la qualité de l'indice est plus faible pour les années 1990, 1991 et 1992. On remarquera par exemple que les soldes étaient mal pris en compte pour ces années-là. Les pondérations traduisent aussi quelques irrégularités. Cependant, il a été jugé préférable de remonter malgré cela jusqu'en 1990 chaque fois que c'était possible, l'avantage étant de disposer d'une série la plus longue possible.

Les séries pourront être prolongées en 2003 grâce aux résultats définitifs de l'indice publiés chaque mois (Voir le chapitre disponibilité des indices, page 8).

Les niveaux d'agrégation

Les *indices mensuels* sont rattachés à la nomenclature de publication, basée sur les fonctions de consommation de la COICOP (voir note en bas de la page 3). Cette nomenclature, hiérarchisée, descend jusqu'au niveau des « groupes » qui sont codés sur 5 positions.

Par exemple, le groupe 01111 « Pain » est rattaché au regroupement 0111, « Pain et céréales », lui-même élément de la sous-fonction 011 « Produits alimentaires » ; encore au-dessus se trouve la fonction de consommation 01 « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », et l'indice d'ensemble (code 00).

Les *données annuelles*, indices moyens ou pondérations, sont disponibles à un niveau encore plus détaillé, le niveau des « postes », codé sur 6 positions. Par exemple 011121 « Pâtisserie fraîche ». Les indices mensuels des postes ne sont jamais diffusés, leur fiabilité statistique ne le permettant pas.

Enfin, les principaux *regroupements conjoncturels* ont été rétropolés, à cause de leur importance pour l'analyse économique. Ils agrègent les produits de l'indice en secteurs homogènes du point de vue du comportement économique. Les regroupements conjoncturels retenus sont ceux en vigueur pour l'IPC en base 100 en 1998. Leur contenu est différent de ceux de la base 100 en 1990.

La définition des regroupements conjoncturels à partir des fonctions de consommation se trouve en pages 31 à 34, et fait l'objet d'un document plus visuel sur le cédérom.

L'appariement des nomenclatures

Le premier travail pour mener à bien la rétropolation a été de faire correspondre à chaque niveau d'indice de la nomenclature de diffusion et à chaque poste de la base 1998 : soit un niveau ou un poste équivalent en base 1990, soit un agrégat de plusieurs niveaux, postes ou variétés en base

1990, permettant de se rapprocher le plus possible de la définition en base 1998.

De façon similaire, des regroupements spéciaux ont été constitués pour se rapprocher au mieux de la définition des secteurs conjoncturels.

Les principes du calcul

Indépendance des différents niveaux d'agrégation

Chaque niveau d'indice est rétopolé séparément. Par exemple la série d'ensemble est rétopolée en utilisant l'évolution de l'indice d'ensemble en base 1990, sans tenir compte de ce qu'a donné la rétopolation pour les différentes fonctions de consommation.

Les pondérations ne permettent donc pas de retrouver exactement les indices d'un niveau donné à partir des indices des sous-niveaux. Elles donnent seulement une information supplémentaire, pour qu'on puisse juger de l'importance relative des produits.

Indices mensuels : raccord en décembre 1997

Pour un niveau d'indice donné, on dispose de deux séries chronologiques d'indices : l'une en base 100 en 1998, et l'autre en base 100 en 1990.

Pour mener à bien le raccordement des deux séries, il fallait choisir une date pour laquelle on avait une évaluation dans chacune des deux bases.

Cette date de raccordement est décembre 1997.

1) *Tout d'abord un indice en base 100 en 1998 a été calculé pour le mois de décembre 1997.*

Rappelons le mode de calcul qui a permis d'aboutir aux indices en base 100 en 1998, pour les mois de l'année 1998.

Dans un premier temps, comme on le fait en année courante, on a évalué les indices des douze mois de l'année en prenant pour base 100 le mois de décembre de l'année précédente, 1997.

Puis, comme 1998 était l'année de base, ces indices ont été réajustés afin que leur moyenne soit égale à 100.

Pour obtenir l'indice de décembre 1997 en base 100 en 1998, on utilise l'évolution de janvier 1998 par rapport à décembre 1997, calculée dans la première phase, et l'indice diffusé pour janvier 1998, après la deuxième phase.

En appelant IP_{dateD}^{baseB} l'indice calculé pour la date

D en base 100 en B, on a :

$$IP_{décembre97}^{base98} = IP_{janvier98}^{base98} \times \frac{IP_{décembre97}^{baseDéc.97}}{IP_{janvier98}^{baseDéc.97}}$$

Comme $IP_{décembre97}^{baseDéc.97}$ vaut toujours 100, puisqu'il a servi de base au premier calcul de janvier 1998, on a :

$$IP_{décembre97}^{base98} = \frac{IP_{janvier98}^{base98}}{IP_{janvier98}^{baseDéc.97}} \times 100$$

2) *On dispose alors de deux indices pour décembre 1997, l'un en base 100 en 1998, l'autre en base 100 en 1990.*

Pour se ramener à une seule série base 100 en 1998, on multiplie chaque indice mensuel en base 1990 par le *coefficient de raccordement* suivant :

$$\frac{\text{Indice de décembre 1997 en base 100 en 1998}}{\text{Indice de décembre 1997 en base 100 en 1990}}$$

Indices moyens annuels : raccord en 1998

Les indices moyens annuels n'ont pas été recalculés en faisant la moyenne des indices mensuels rétopolés des 12 mois de l'année. Ils ont été rétopolés directement en utilisant les évolutions des indices moyens annuels en base 1990.

Toujours pour un niveau d'indice donné, on dispose des indices moyens annuels en base 1998, et des indices moyens annuels en base 1990 du niveau ou du regroupement apparié.

On a une date commune aux deux séries d'indices, c'est l'année 1998. C'est donc elle qui va permettre le raccord.

Le *coefficient de raccordement* qui est appliqué à chaque indice annuel base 1990 est :

$$\frac{\text{Indice moyen annuel de 1998 en base 100 en 1998}}{\text{Indice moyen annuel de 1998 en base 100 en 1990}}$$

Comme l'indice annuel 1998 en base 100 en 1998 est par définition égal à 100, le coefficient de raccordement s'écrit :

$$\frac{100}{\text{Indice moyen annuel de 1998 en base 100 en 1990}}$$

Disponibilité des indices

Les indices rétopolés sont disponibles dans la Banque de données Macroéconomique de l'Insee.

Pour prolonger en 2003 et au-delà les séries qui s'arrêtent ici en 2002, on trouvera les chiffres sur les supports suivants :

- Les « *Informations Rapides* » publiées chaque mois, en données provisoires puis en données définitives. On trouve la dernière publiée sur le site Internet de l'Insee www.insee.fr.
- La Banque de données Macroéconomique, mise à jour dès la parution de l'indice.
- Un « *Informations Rapides* » publié une fois par an en janvier. Il contient les indices moyens annuels. C'est la seule publication qui donne des indices moyens et des pondérations au niveau des postes (code à

6 chiffres). La dernière parution date du 31 janvier 2003. Elle contient les moyennes annuelles en 2001 et 2002, et les pondérations en 2002.

- Le bulletin mensuel des statistiques (BMS) donne une rétrospective sur les 13 derniers mois, jusqu'au niveau des groupes. Par exemple le BMS n°9 de septembre 2002 contient les indices des prix à la consommation d'août 2001 à août 2002, les indices moyens annuels en 2001 et les pondérations en 2002.
- Les séries publiées dans le BMS sont accessibles sur le site Internet de l'INSEE : www.indices.insee.fr
On y trouvera en particulier les indices de prix à la consommation sur 3 ans.
- Des exemples de publications citées ici sont disponibles sur le cédérom.

Bibliographie

« Pour comprendre l'indice des prix », Insee Méthodes n°81- 82 - Edition 1998.

Méthodologie générale complète sur l'indice des prix à la consommation. Ce volume porte sur la base 100 en 1990, mais les principes méthodologiques restent les mêmes.

Ce document est présent sur le cédérom.

Bulletin mensuel des statistiques n°2 de février 1999.

Ce numéro contient une note méthodologique sur le nouvel indice des prix à la consommation base 100 en 1998 : contenu des groupes avec les fonctions, les regroupements et les groupes publiés dans la nouvelle base 1998, table de passage des postes base 1990 aux groupes base 1998, rétopolation du nouvel indice base 100 en 1998 pour l'année 1998.

Cette note est présente sur le cédérom. Elle est à compléter par les élargissements de la couverture depuis le début de la base, décrits page 36.

Les données essentielles

Liste des tableaux et graphiques

Les secteurs conjoncturels

Graphiques sur les indices

Tableau 1 - Les indices moyens annuels

Tableau 2 - Les évolutions des indices moyens annuels

Tableau 3 - Les pondérations en 1992, 1997 et 2002

Graphiques sur les pondérations

Les fonctions de consommation

Graphiques sur les indices

Tableau 4 - Les indices moyens annuels

Tableau 5 - Les évolutions des indices moyens annuels

Tableau 6 - Les pondérations en 1992, 1997 et 2002

Graphiques sur les pondérations

Annexes

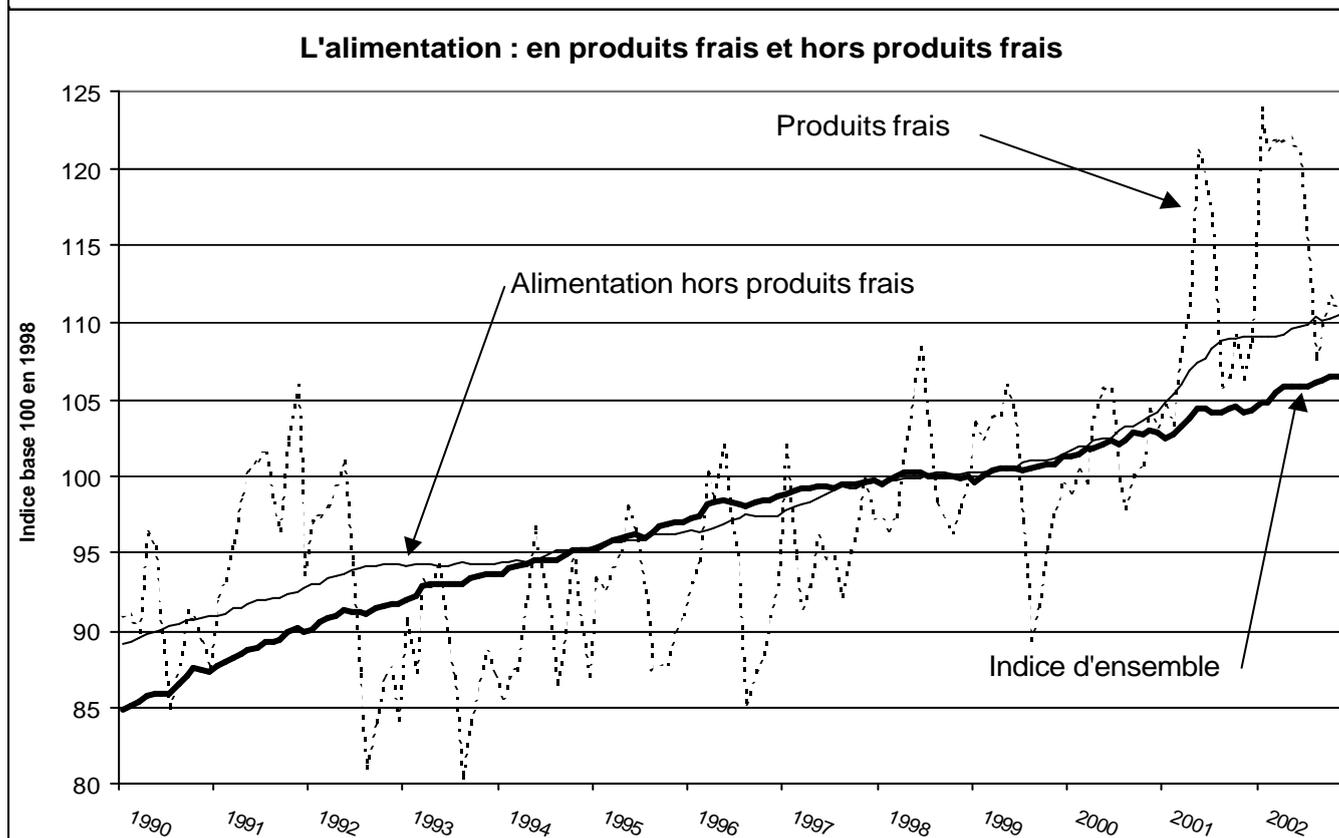
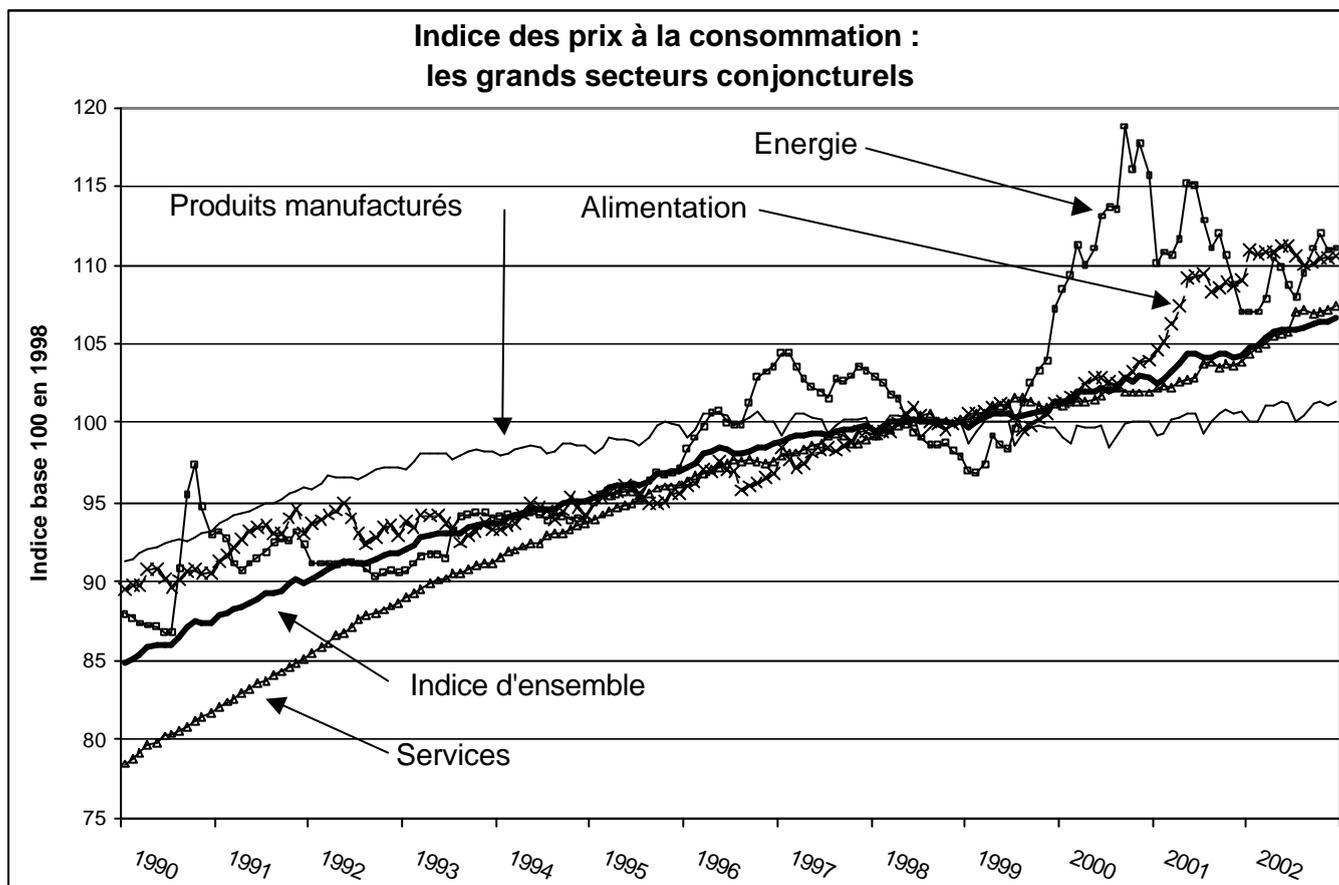
Tableau 7 - Dates de début de disponibilité des postes et regroupements dans l'indice rétropolé, quand ce n'est pas janvier 1990

Tableau 8 - Définition des regroupements conjoncturels

Évolutions de la couverture sectorielle depuis le début de la base - Passage à l'euro

Les secteurs conjoncturels

Graphiques



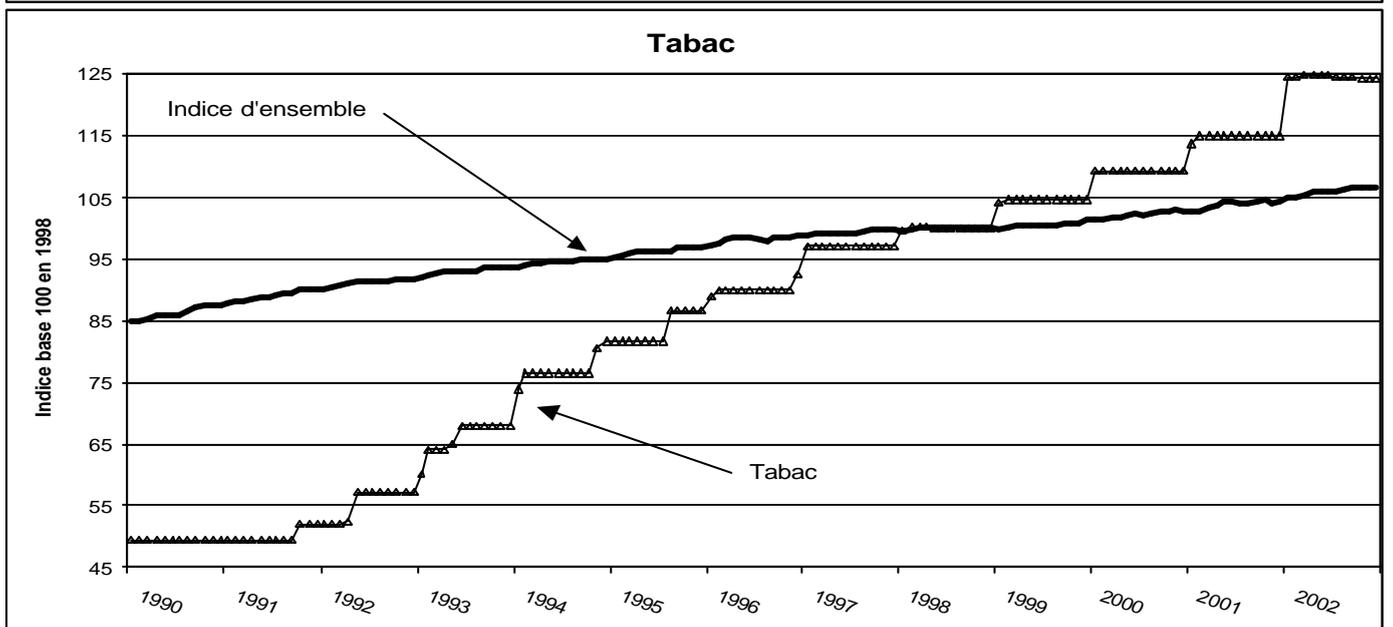
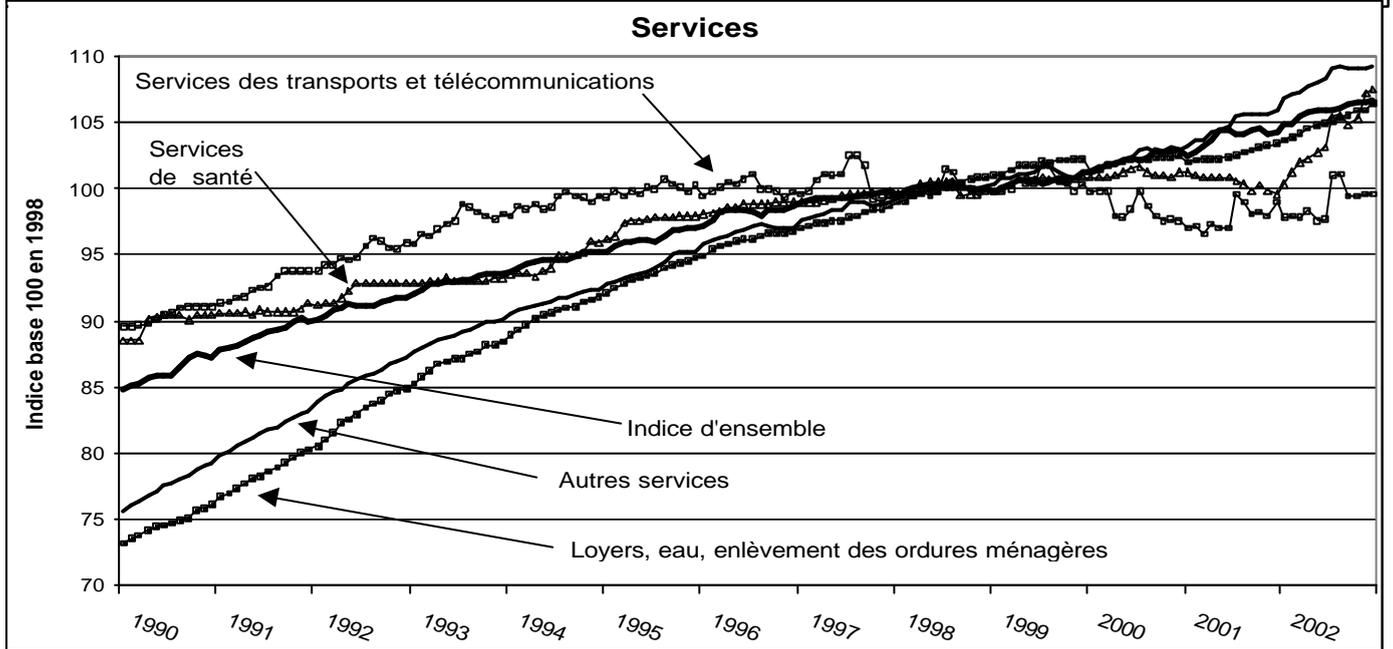
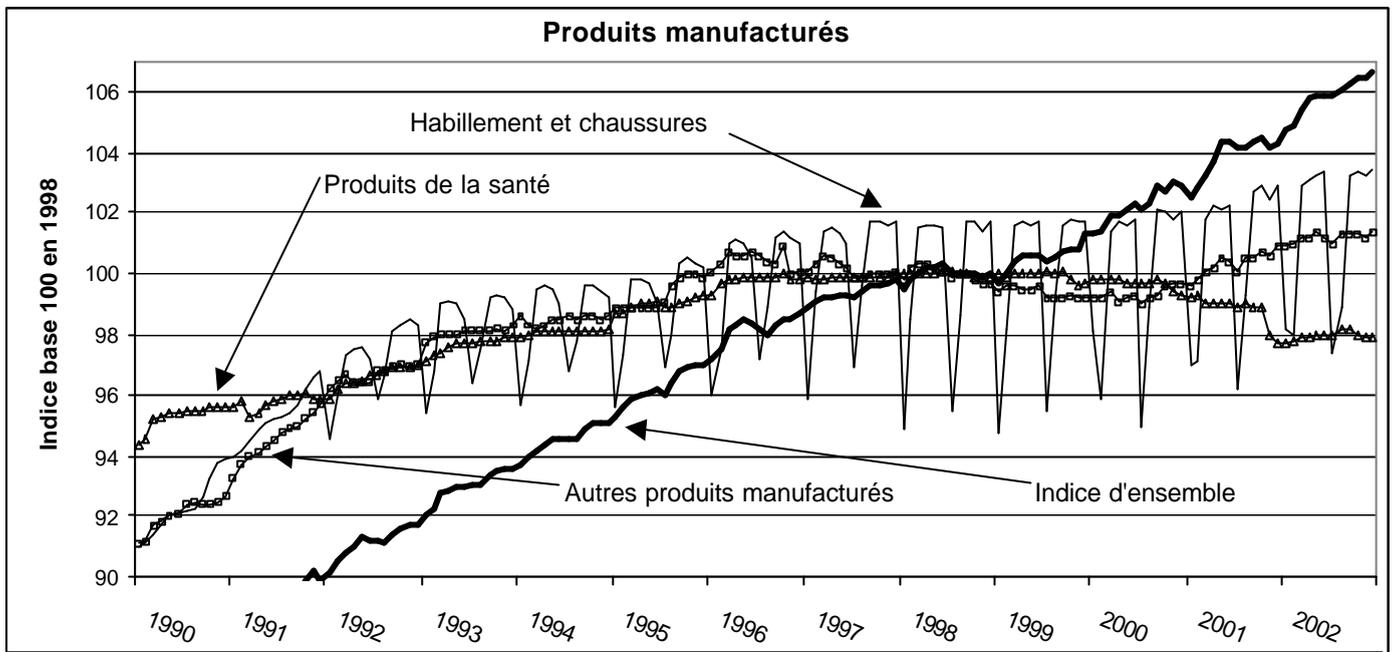


Tableau 1 - Indices moyens annuels, base 100 en 1998, France entière, population totale, par secteur conjoncturel

Indice base 100 en 1998

Code	Regroupement conjoncturel	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
00	ENSEMBLE	86,2	89,0	91,1	93,0	94,5	96,2	98,1	99,3	100,0	100,5	102,2	103,9	105,9
4000	Alimentation	90,3	93,1	93,7	93,6	94,4	95,6	96,8	98,5	100,0	100,6	102,7	107,9	110,7
4001	<i>Produits frais</i>	90,9	98,9	92,0	88,9	90,8	92,7	94,2	96,2	100,0	99,6	101,7	110,2	116,4
4002	<i>Alimentation hors produits frais</i>	90,2	91,9	93,9	94,4	95,0	96,0	97,2	98,9	100,0	100,8	102,9	107,6	109,8
4034	Tabac	49,4	50,0	55,4	66,1	77,0	83,5	89,9	97,1	100,0	104,4	109,2	114,9	124,5
4003	Produits manufacturés	92,2	94,6	96,6	97,8	98,3	99,0	100,1	100,0	100,0	99,6	99,5	100,2	100,9
4004	<i>Habillement et chaussures</i>	92,2	95,2	97,1	98,1	98,5	98,9	99,7	100,2	100,0	100,1	100,2	100,7	101,5
4005	<i>Produits de santé</i>	95,3	95,8	96,6	97,6	98,1	99,0	99,8	99,9	100,0	99,9	99,7	98,8	98,0
4006	<i>Autres produits manufacturés</i>	91,9	94,4	96,4	97,8	98,3	99,1	100,2	99,9	100,0	99,4	99,3	100,3	101,2
4007	Energie	90,2	92,1	90,9	92,7	94,1	96,0	100,8	103,0	100,0	100,5	113,3	111,3	109,5
4008	<i>dont Produits pétroliers</i>	87,1	88,1	85,4	88,0	90,2	93,0	100,2	104,3	100,0	104,6	127,3	120,5	116,7
4009	Services	80,0	83,4	87,1	90,1	92,5	95,0	97,1	98,5	100,0	101,1	101,7	103,1	106,2
4010	<i>Loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères</i>	74,7	78,6	83,1	87,1	90,6	93,6	96,2	97,8	100,0	101,8	102,1	102,6	105,1
4011	<i>Services de santé</i>	89,9	90,8	92,3	93,1	94,5	97,5	98,7	99,4	100,0	100,6	101,1	100,5	104,0
4012	<i>Services de transports et de communications</i>	90,5	92,7	95,1	97,5	99,0	100,0	100,1	100,7	100,0	100,5	98,6	97,8	98,9
4013	<i>Autres services</i>	77,3	81,3	85,3	88,7	91,2	93,7	96,4	98,0	100,0	101,0	102,4	104,8	108,3
4014	Alimentation y compris tabac	86,2	88,7	89,8	90,9	92,7	94,4	96,1	98,4	100,0	101,0	103,4	108,6	112,0
4015	Manufacturés et énergie	91,7	94,1	95,4	96,8	97,4	98,4	100,2	100,6	100,0	99,7	102,2	102,4	102,5
4016	Manufacturés hors habillement et chaussures	92,2	94,5	96,5	97,8	98,2	99,1	100,2	99,9	100,0	99,4	99,4	100,1	100,7
4017	Ensemble hors énergie	85,9	88,7	91,1	93,0	94,6	96,3	97,9	99,0	100,0	100,6	101,3	103,3	105,6
4018	<i>Indice des prix à la consommation, séries rétropolées, de 1990 à 2002</i>	87,1	89,9	91,9	93,6	94,9	96,5	98,3	99,4	100,0	100,5	102,1	103,7	105,5

Tableau 2 - Les évolutions de l'indice moyen annuel, par secteur conjoncturel

Evolution en % par rapport à l'année précédente

Code	Regroupement conjoncturel	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
00	ENSEMBLE	///	3,2	2,4	2,1	1,6	1,8	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9
4000	Alimentation	///	3,1	0,6	-0,1	0,9	1,3	1,3	1,8	1,5	0,6	2,1	5,1	2,6
4001	Produits frais	///	8,8	-7,0	-3,4	2,1	2,1	1,6	2,1	4,0	-0,4	2,1	8,4	5,6
4002	Alimentation hors produits frais	///	1,9	2,2	0,5	0,6	1,1	1,3	1,7	1,1	0,8	2,1	4,6	2,0
4034	Tabac	///	1,2	10,8	19,3	16,5	8,4	7,7	8,0	3,0	4,4	4,6	5,2	8,4
4003	Produits manufacturés	///	2,6	2,1	1,2	0,5	0,7	1,1	-0,1	0,0	-0,4	-0,1	0,7	0,7
4004	Habillement et chaussures	///	3,3	2,0	1,0	0,4	0,4	0,8	0,5	-0,2	0,1	0,1	0,5	0,8
4005	Produits de santé	///	0,5	0,8	1,0	0,5	0,9	0,8	0,1	0,1	-0,1	-0,2	-0,9	-0,8
4006	Autres produits manufacturés	///	2,7	2,1	1,5	0,5	0,8	1,1	-0,3	0,1	-0,6	-0,1	1,0	0,9
4007	Energie	///	2,1	-1,3	2,0	1,5	2,0	5,0	2,2	-2,9	0,5	12,7	-1,8	-1,6
4008	dont Produits pétroliers	///	1,1	-3,1	3,0	2,5	3,1	7,7	4,1	-4,1	4,6	21,7	-5,3	-3,2
4009	Services	///	4,3	4,4	3,4	2,7	2,7	2,2	1,4	1,5	1,1	0,6	1,4	3,0
4010	Loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères	///	5,2	5,7	4,8	4,0	3,3	2,8	1,7	2,2	1,8	0,3	0,5	2,4
4011	Services de santé	///	1,0	1,7	0,9	1,5	3,2	1,2	0,7	0,6	0,6	0,5	-0,6	3,5
4012	Services de transports et de communications	///	2,4	2,6	2,5	1,5	1,0	0,1	0,6	-0,7	0,5	-1,9	-0,8	1,1
4013	Autres services	///	5,2	4,9	4,0	2,8	2,7	2,9	1,7	2,0	1,0	1,4	2,3	3,3
4014	Alimentation y compris tabac	///	2,9	1,2	1,2	2,0	1,8	1,8	2,4	1,6	1,0	2,4	5,0	3,1
4015	Manufacturés et énergie	///	2,6	1,4	1,5	0,6	1,0	1,8	0,4	-0,6	-0,3	2,5	0,2	0,1
4016	Manufacturés hors habillement et chaussures	///	2,5	2,1	1,3	0,4	0,9	1,1	-0,3	0,1	-0,6	0,0	0,7	0,6

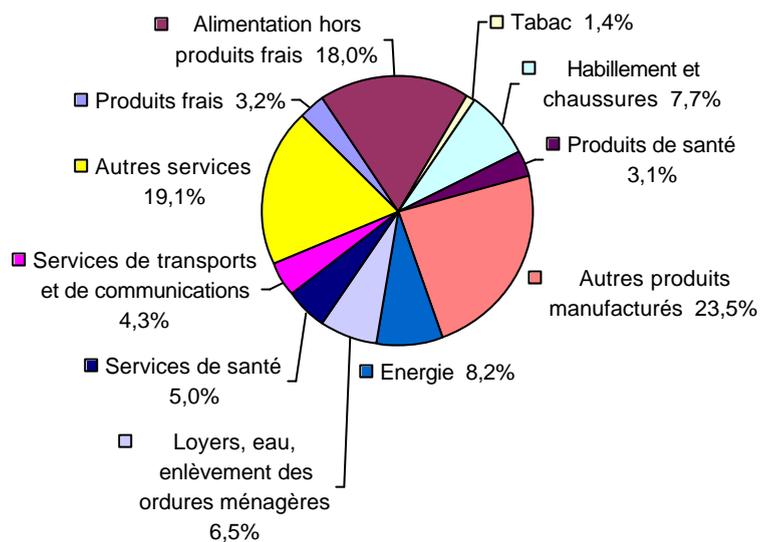
401 7	Ensemble hors énergie	///	3,3	2,7	2,1	1,7	1,8	1,7	1,1	1,0	0,6	0,7	2,0	2,2
401 8	Ensemble hors tabac	///	3,2	2,2	1,8	1,4	1,7	1,9	1,1	0,6	0,5	1,6	1,6	1,7

Tableau 3 - Les pondérations de l'indice des prix à la consommation, par secteur conjoncturel, en 1992, 1997 et 2002

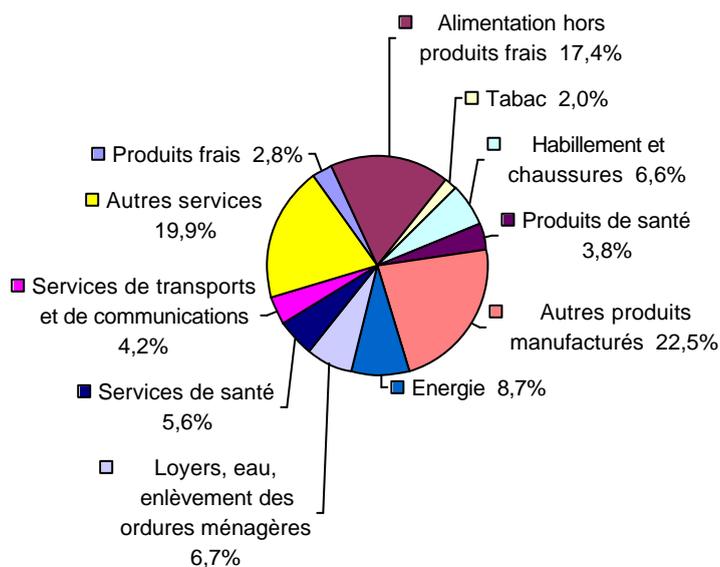
Code	Regroupement conjoncturel	1992	1997	2002
00	ENSEMBLE	10000	10000	10000
4000	<i>Alimentation</i>	2120	2014	1761
4001	<i>Produits frais</i>	318	275	227
4002	<i>Alimentation hors produits frais</i>	1802	1739	1534
4034	Tabac	135	198	197
4003	Produits manufacturés	3430	3279	3066
4004	<i>Habillement et chaussures</i>	773	658	496
4005	<i>Produits de santé</i>	306	376	418
4006	<i>Autres produits manufacturés</i>	2351	2245	2152
4007	Energie	823	868	704
4008	<i>dont Produits pétroliers</i>	494	529	411
4009	Services	3492	3641	4272
4010	<i>Loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères</i>	650	668	719
4011	<i>Services de santé</i>	501	559	492
4012	<i>Services de transports et de communications</i>	431	424	499
4013	<i>Autres services</i>	1910	1990	2562
4014	Alimentation y compris tabac	2255	2212	1958
4015	Manufacturés et énergie	4253	4147	3770
4016	Manufacturés hors habillement et chaussures	2657	2621	2570
4017	Ensemble hors énergie	9177	9132	9296
4018	Ensemble hors tabac	9865	9802	9803

Les pondérations de l'indice des prix à la consommation, par secteur conjoncturel, en 1992, 1997 et 2002

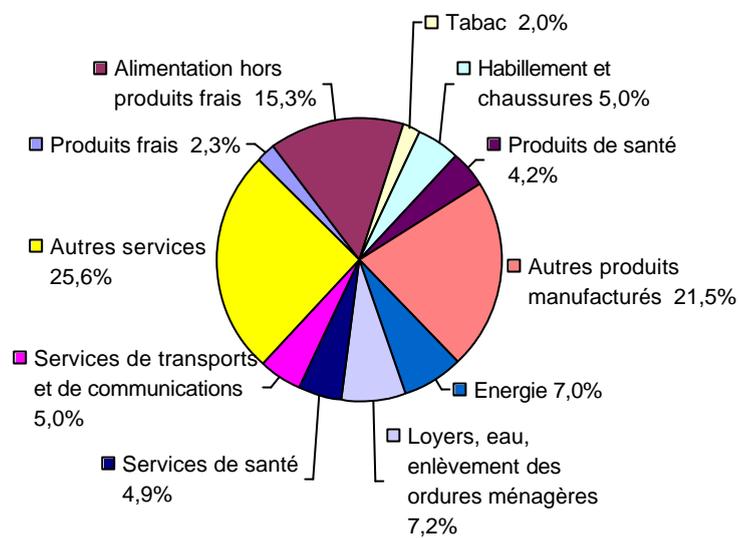
1992



1997

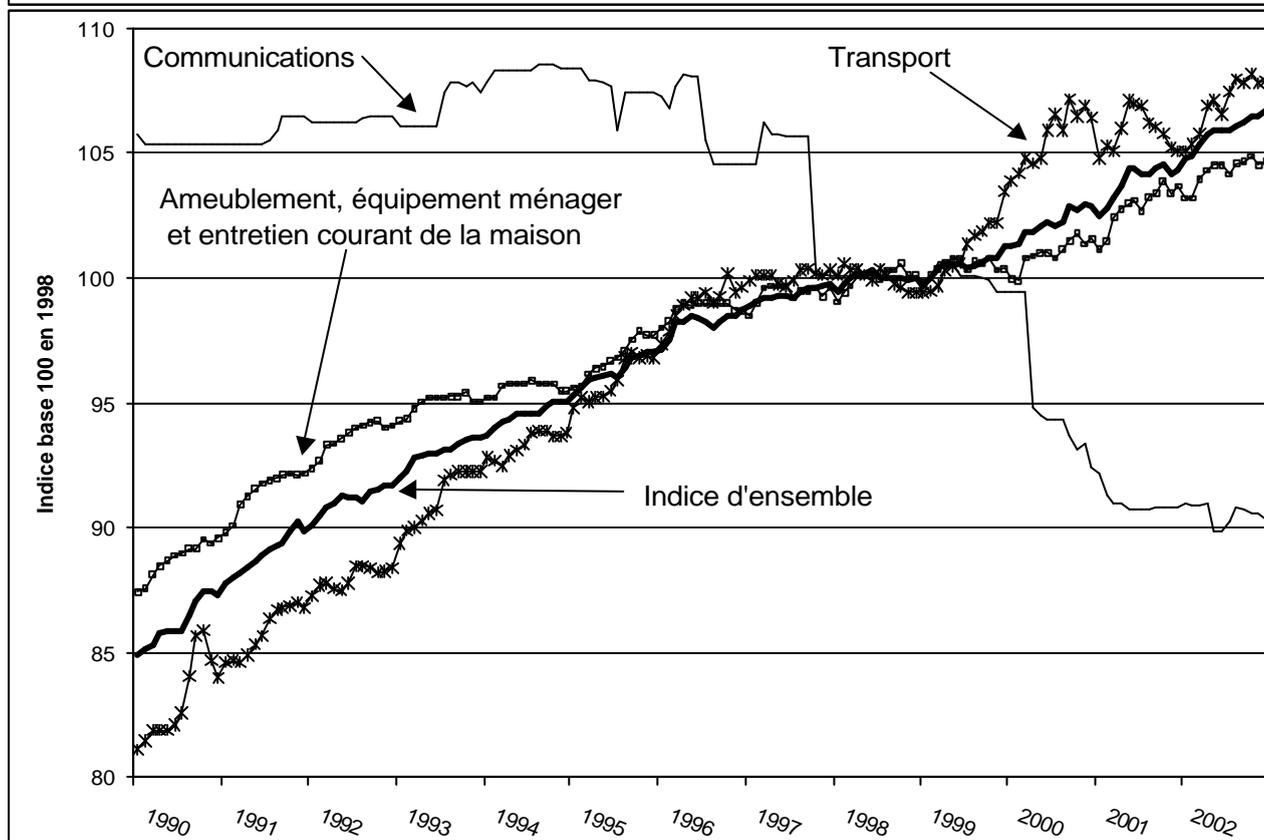
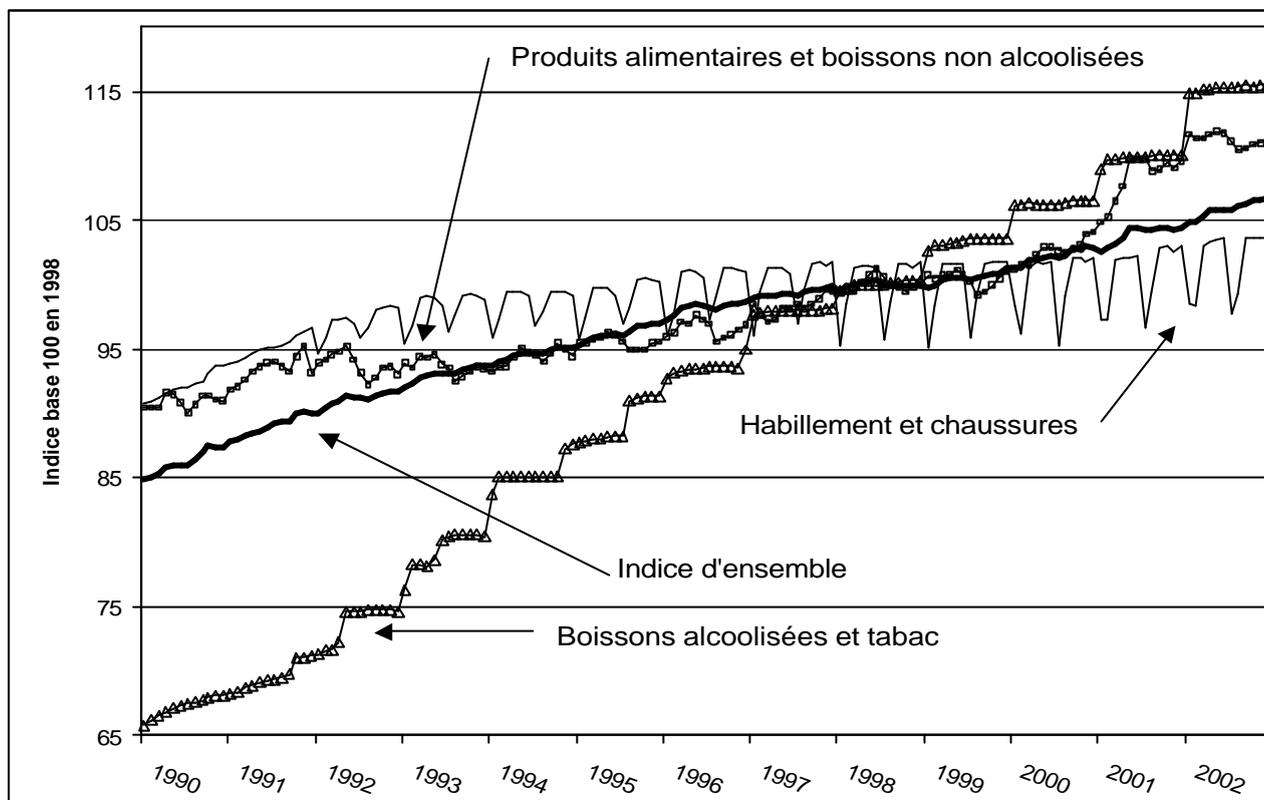


2002



Les fonctions de consommation

Graphiques



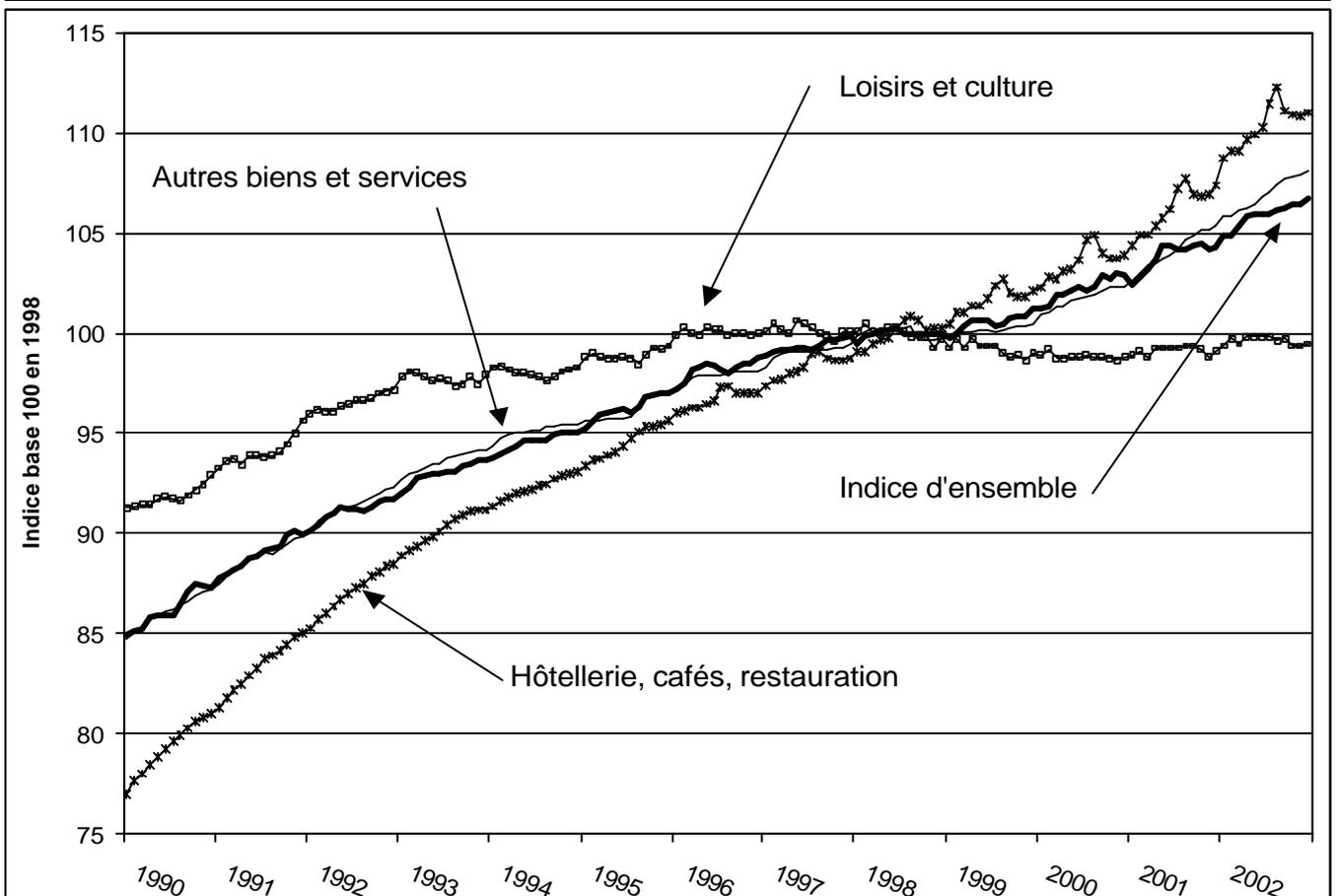
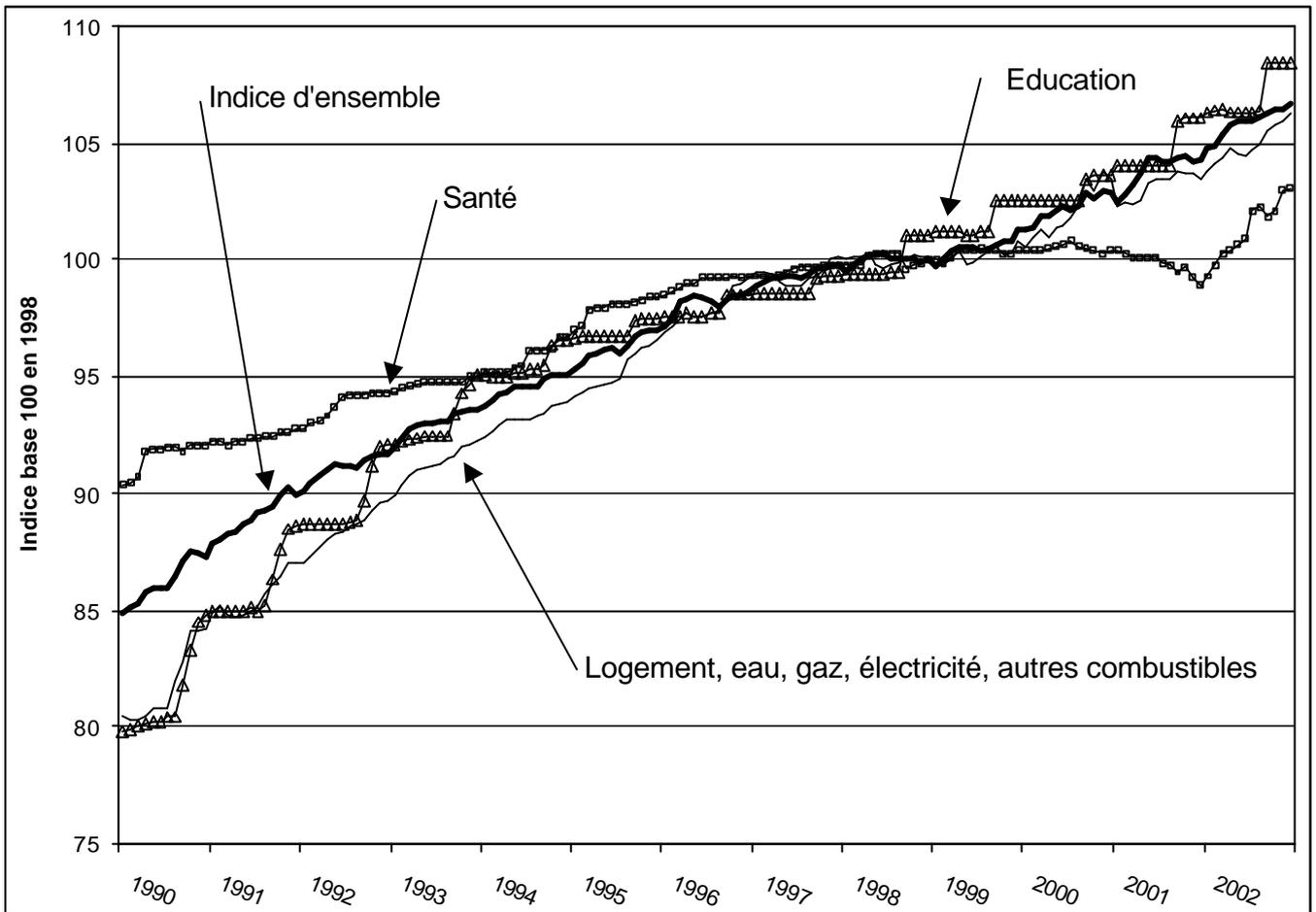


Tableau 4 - Les indices moyens annuels, base 100 en 1998, France entière, population totale

Code	Fonction de consommation	Indice base 100 en 1998												
		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
00	Ensemble	86,2	89,0	91,1	93,0	94,5	96,2	98,1	99,3	100,0	100,5	102,2	103,9	105,9
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	91,0	93,6	93,9	93,8	94,5	95,7	96,8	98,5	100,0	100,4	102,6	108,3	111,3
011	<i>Produits alimentaires</i>	91,4	94,1	94,4	94,3	94,8	95,5	96,8	98,5	100,0	100,6	102,9	108,9	112,0
012	<i>Boissons non alcoolisées</i>	86,2	86,0	87,0	87,0	90,5	97,8	96,7	98,9	100,0	98,7	100,0	101,6	103,0
02	Boissons alcoolisées et tabac	67,1	69,5	73,7	79,3	85,3	89,3	93,4	97,9	100,0	103,3	106,4	109,8	115,2
021	<i>Boissons alcoolisées</i>	85,0	89,1	92	92,3	93,1	94,6	96,7	98,5	100,0	102,1	103,4	104,7	105,8
022	<i>Tabac</i>	49,4	50,0	55,4	66,1	77,0	83,5	89,9	97,1	100,0	104,4	109,2	114,9	124,5
03	Habillement et chaussures	92,0	95,1	96,9	98,0	98,5	98,9	99,7	100,2	100,0	100,1	100,3	100,9	101,8
031	<i>Habillement</i>	92,0	95,0	96,8	98,0	98,5	98,8	99,7	100,2	100,0	100,2	100,4	100,8	101,5
032	<i>Chaussures y c. réparation</i>	92,2	95,2	97,4	97,9	98,3	99,1	100,0	100,2	100,0	99,9	99,8	101,1	103,0
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	81,9	85,7	88,6	91,4	93,4	95,4	98,2	99,6	100,0	100,2	102,1	103,2	105,0
041	<i>Loyers d'habitation effectifs</i>	77,9	81,7	85,9	89,6	92,2	94,6	96,7	98,1	100,0	101,8	101,8	102,2	104,9
043	<i>Entretien et réparation courante du logement</i>	78,1	82,0	85,7	88,6	90,8	93,3	96,6	98,4	100,0	99,5	96,0	99,3	103,0
044	<i>Fourniture d'eau et autres services liés au logement</i>	55,1	59,3	66,7	72,7	81,5	87,5	93,0	96,8	100,0	101,9	103,5	104,6	106,7
045	<i>Electricité, gaz et autres combustibles</i>	95,3	98,9	98,5	99,1	98,8	99,1	101,9	102,6	100,0	97,2	104,2	105,6	105,1
05	Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	88,7	91,5	93,6	95,0	95,6	96,8	98,7	99,4	100,0	100,5	101,0	102,9	104,3
051	<i>Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol y c. réparation</i>	86,9	90,1	92,6	94,2	95,0	96,5	98,5	99,2	100,0	100,5	101,0	102,4	104,3
052	<i>Articles de ménage en textile</i>	83,8	87,2	90,5	91,7	93,4	95,1	97,8	98,8	100,0	100,5	100,8	101,8	103,6
053	<i>Appareils ménagers</i>	100,4	101,2	101,6	101,6	100,8	100,4	101,2	101,0	100,0	98,5	96,7	97,1	95,7
054	<i>Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage</i>	79,5	83,9	87,6	90,4	92,4	94,8	97,9	98,8	100,0	101,1	102,1	104,7	106,6
055	<i>Outillage et autres matériels pour la maison et le jardin</i>	87,9	91,4	94,8	96,7	96,8	97,3	99,1	99,8	100,0	100,3	100,5	102,2	104,0
056	<i>Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation</i>	89,7	92,1	93,3	94,2	94,5	95,6	97,5	98,3	100,0	101,4	103,3	106,6	108,8

Code	Fonction de consommation	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
06	Santé	91,6	92,4	93,8	94,8	95,8	98,0	99,1	99,6	100,0	100,3	100,5	99,9	101,3
	<i>Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques</i>													
061	<i>Médecine non hospitalière et services paramédicaux (services ambulatoires)</i>	94,1	94,9	96,0	97,3	97,7	98,7	99,6	99,8	100,0	100,0	99,7	99,0	98,3
062		89,9	90,8	92,3	93,1	94,5	97,5	98,7	99,4	100,0	100,6	101,1	100,5	104,0
07	Transport	83,1	85,8	87,9	91,1	93,3	95,9	98,9	100,0	100,0	101,1	105,6	105,9	107,0
071	<i>Achats de véhicules</i>	94,7	96,9	98,2	100,5	100,5	101,7	101,6	99,1	100,0	99,2	99,4	100,3	101,2
072	<i>Utilisation de véhicules personnels</i>	79,4	82,3	84,4	87,9	91,0	94,2	98,8	100,8	100,0	102,0	109,5	108,7	109,5
073	<i>Services de transport</i>	80,9	84,5	88,0	91,5	92,8	94,9	96,0	98,2	100,0	100,6	101,6	104,7	107,3
08	Communications	105,4	105,8	106,3	106,8	108,3	107,6	106,1	104,1	100,0	100,1	95,3	91,0	90,6
081	<i>Communications</i>	105,4	105,8	106,3	106,8	108,3	107,6	106,1	104,1	100,0	100,1	95,3	91,0	90,6
09	Loisirs et culture	91,5	93,7	96,2	97,3	97,7	98,5	99,6	99,8	100,0	99,2	98,8	99,2	99,6
	<i>Equipements audio-visuels, photographiques et informatiques</i>													
091	<i>Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture y c. réparation</i>	119,2	116,3	114,3	112,5	110,0	108,2	106,5	103,2	100,0	92,9	87,8	83,6	78,3
092	<i>Autres articles et équipements de loisirs, fleurs et animaux d'agrément</i>	91,3	93,0	94,2	95,2	96,1	97,3	99,5	99,9	100,0	100,1	101,0	103,7	105,5
093		90,0	93,9	98,3	98,7	98,5	98,1	98,9	99,7	100,0	99,5	100,5	101,9	103,5
094	<i>Services récréatifs et culturels</i>	79,8	82,6	85,8	88,8	90,8	93,4	96,3	97,8	100,0	101,7	102,9	104,5	107,9
095	<i>Presse, livres et papeterie</i>	83,7	87,4	91,2	93,4	94,7	96,6	98,4	99,2	100,0	101,3	102	104,0	106,3
096	<i>Voyages touristiques tout compris</i>	80,8	84,5	88,7	91,4	92,8	94,9	95,2	96,6	100,0	102,2	103,3	109,6	112,9
10	Education	81,3	86,0	89,6	93,1	95,5	97,0	97,9	98,8	100,0	101,6	102,9	104,7	107,1
101	<i>Services d'éducation</i>	81,3	86,0	89,6	93,1	95,5	97,0	97,9	98,8	100,0	101,6	102,9	104,7	107,1
11	Hôtellerie, cafés, restauration	79,1	83,2	86,9	90,1	92,2	94,4	96,5	98,2	100,0	101,5	103,1	105,4	109,4
111	<i>Restauration et cafés</i>	79,5	83,4	86,9	90,1	92,3	94,5	96,6	98,4	100,0	101,5	103,1	105,4	109,4
112	<i>Services d'hébergement</i>	77,9	82,5	86,8	90,1	91,7	94,0	96,2	97,4	100,0	102,1	105,6	109,6	114,7
12	Autres biens et services	85,9	88,6	91,2	93,3	94,9	95,8	97,6	98,8	100,0	100,2	101,7	104,1	106,9
121	<i>Soins personnels</i>	83,3	87,0	90,3	93,0	94,1	95,2	97,1	98,8	100,0	101,4	103,4	107,2	111,0
123	<i>Effets personnels n.d.a.</i>	100,4	100,7	100,2	99,6	100,5	100,3	100,6	100,4	100,0	98,8	99,5	101,3	103,4
124	<i>Protection sociale</i>	///	///	///	///	///	///	///	///	100,0	101,9	104	106,4	109,0
125	<i>Assurances</i>	///	///	///	///	///	///	///	///	100,0	98,8	99,9	101,4	104,1

126	Services financiers	76,7	79,4	83,6	88,9	91,9	93,5	96,3	96,5	100,0	100,2	101,2	101,9	103,2
127	Autres services	74,9	79,0	84,5	87,5	90,4	92,4	95,5	98,3	100,0	97,5	98,8	100,8	103,2

Tableau 5 - Les évolutions de l'indice moyen annuel, par fonction de consommation

Code	Fonction de consommation	Evolution en % par rapport à l'année précédente												
		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
00	Ensemble	///	3,2	2,4	2,1	1,6	1,8	2,0	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9
01	<i>Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</i>	///	2,9	0,3	-0,1	0,7	1,3	1,1	1,8	1,5	0,4	2,2	5,6	2,8
011	<i>Produits alimentaires</i>	///	3,0	0,3	-0,1	0,5	0,7	1,4	1,8	1,5	0,6	2,3	5,8	2,8
012	<i>Boissons non alcoolisées</i>	///	-0,2	1,2	0,0	4,0	8,1	-1,1	2,3	1,1	-1,3	1,3	1,6	1,4
02	Boissons alcoolisées et tabac	///	3,6	6,0	7,6	7,6	4,7	4,6	4,8	2,1	3,3	3,0	3,2	4,9
021	<i>Boissons alcoolisées</i>	///	4,8	3,3	0,3	0,9	1,6	2,2	1,9	1,5	2,1	1,3	1,3	1,1
022	<i>Tabac</i>	///	1,2	10,8	19,3	16,5	8,4	7,7	8,0	3,0	4,4	4,6	5,2	8,4
03	Habillement et chaussures	///	3,4	1,9	1,1	0,5	0,4	0,8	0,5	-0,2	0,1	0,2	0,6	0,9
031	<i>Habillement</i>	///	3,3	1,9	1,2	0,5	0,3	0,9	0,5	-0,2	0,2	0,2	0,4	0,7
032	<i>Chaussures y c. réparation</i>	///	3,3	2,3	0,5	0,4	0,8	0,9	0,2	-0,2	-0,1	-0,1	1,3	1,9
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	///	4,6	3,4	3,2	2,2	2,1	2,9	1,4	0,4	0,2	1,9	1,1	1,7
041	<i>Loyers d'habitation effectifs</i>	///	4,9	5,1	4,3	2,9	2,6	2,2	1,4	1,9	1,8	0,0	0,4	2,6
043	<i>Entretien et réparation courante du logement</i>	///	5,0	4,5	3,4	2,5	2,8	3,5	1,9	1,6	-0,5	-3,5	3,4	3,7
044	<i>Fourniture d'eau et autres services liés au logement</i>	///	7,6	12,5	9,0	12,1	7,4	6,3	4,1	3,3	1,9	1,6	1,1	2,0
045	<i>Electricité, gaz et autres combustibles</i>	///	3,8	-0,4	0,6	-0,3	0,3	2,8	0,7	-2,5	-2,8	7,2	1,3	-0,5
05	Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	///	3,2	2,3	1,5	0,6	1,3	2,0	0,7	0,6	0,5	0,5	1,9	1,4
051	<i>Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol y c. réparation</i>	///	3,7	2,8	1,7	0,8	1,6	2,1	0,7	0,8	0,5	0,5	1,4	1,9
052	<i>Articles de ménage en textile</i>	///	4,1	3,8	1,3	1,9	1,8	2,8	1,0	1,2	0,5	0,3	1,0	1,8
053	<i>Appareils ménagers</i>	///	0,8	0,4	0,0	-0,8	-0,4	0,8	-0,2	-1,0	-1,5	-1,8	0,4	-1,4
054	<i>Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage</i>	///	5,5	4,4	3,2	2,2	2,6	3,3	0,9	1,2	1,1	1,0	2,5	1,8
055	<i>Outillage et autres matériels pour la maison et le jardin</i>	///	4,0	3,7	2,0	0,1	0,5	1,8	0,7	0,2	0,3	0,2	1,7	1,8
056	<i>Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation</i>	///	2,7	1,3	1,0	0,3	1,2	2,0	0,8	1,7	1,4	1,9	3,2	2,1

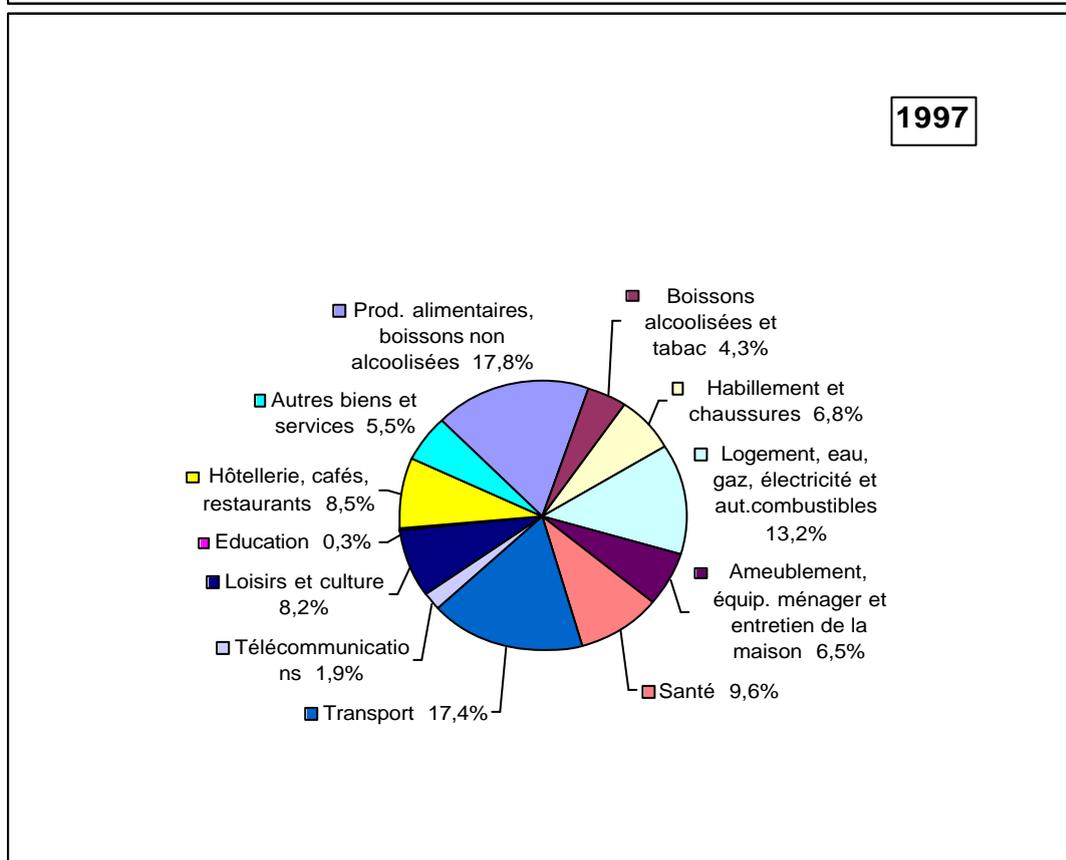
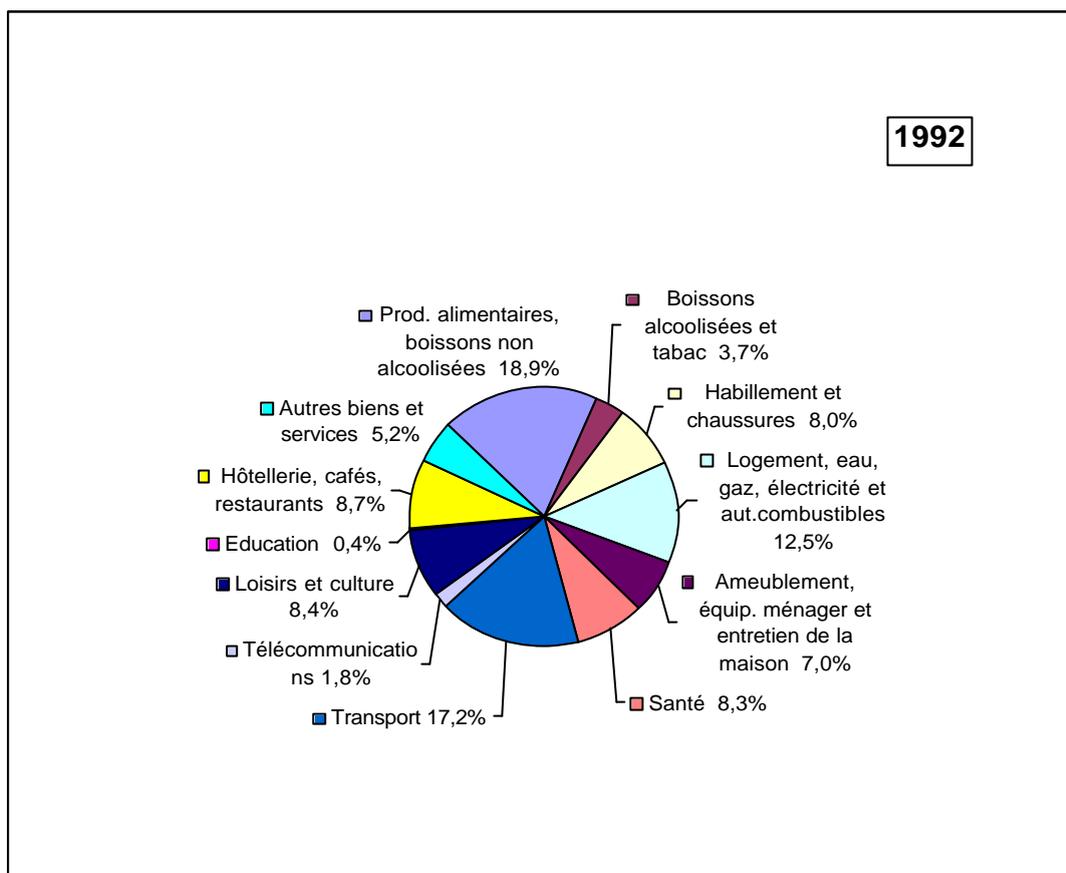
Code	Fonction de consommation	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
06	Santé	///	0,9	1,5	1,1	1,1	2,3	1,1	0,5	0,4	0,3	0,2	-0,6	1,4
061	<i>Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques</i>	///	0,9	1,2	1,4	0,4	1,0	0,9	0,2	0,2	0,0	-0,3	-0,7	-0,7
062	<i>Médecine non hospitalière et services paramédicaux (services ambulatoires)</i>	///	1,0	1,7	0,9	1,5	3,2	1,2	0,7	0,6	0,6	0,5	-0,6	3,5
07	Transport	///	3,2	2,4	3,6	2,4	2,8	3,1	1,1	0,0	1,1	4,5	0,3	1,0
071	<i>Achats de véhicules</i>	///	2,3	1,3	2,3	0,0	1,2	-0,1	-2,5	0,9	-0,8	0,2	0,9	0,9
072	<i>Utilisation de véhicules personnels</i>	///	3,7	2,6	4,1	3,5	3,5	4,9	2,0	-0,8	2,0	7,4	-0,7	0,7
073	<i>Services de transport</i>	///	4,4	4,1	4,0	1,4	2,3	1,2	2,3	1,8	0,6	1,0	3,1	2,5
08	Communications	///	0,4	0,5	0,5	1,4	-0,6	-1,4	-1,9	-3,9	0,1	-4,8	-4,5	-0,4
081	<i>Communications</i>	///	0,4	0,5	0,5	1,4	-0,6	-1,4	-1,9	-3,9	0,1	-4,8	-4,5	-0,4
09	Loisirs et culture	///	2,4	2,7	1,1	0,4	0,8	1,1	0,2	0,2	-0,8	-0,4	0,4	0,4
091	<i>Equipements audio-visuels, photographiques et informatiques</i>	///	-2,4	-1,7	-1,6	-2,2	-1,6	-1,6	-3,1	-3,1	-7,1	-5,5	-4,8	-6,3
092	<i>Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture y c. réparation</i>	///	1,9	1,3	1,1	0,9	1,2	2,3	0,4	0,1	0,1	0,9	2,7	1,7
093	<i>Fleurs et animaux d'agrément</i>	///	4,3	4,7	0,4	-0,2	-0,4	0,8	0,8	0,3	-0,5	1,0	1,4	1,6
094	<i>Services récréatifs et culturels</i>	///	3,5	3,9	3,5	2,3	2,9	3,1	1,6	2,2	1,7	1,2	1,6	3,3
095	<i>Presse, livres et papeterie</i>	///	4,4	4,3	2,4	1,4	2,0	1,9	0,8	0,8	1,3	0,7	2,0	2,2
096	<i>Voyages touristiques tout compris</i>	///	4,6	5,0	3,0	1,5	2,3	0,3	1,5	3,5	2,2	1,1	6,1	3,0
10	Education	///	5,8	4,2	3,9	2,6	1,6	0,9	0,9	1,2	1,6	1,3	1,7	2,3
101	<i>Services d'éducation</i>	///	5,8	4,2	3,9	2,6	1,6	0,9	0,9	1,2	1,6	1,3	1,7	2,3
11	Hôtellerie, cafés, restauration	///	5,2	4,4	3,7	2,3	2,4	2,2	1,8	1,8	1,6	2,0	2,5	4,0
111	<i>Restauration et cafés</i>	///	4,9	4,2	3,7	2,4	2,4	2,2	1,9	1,6	1,5	1,6	2,2	3,8
112	<i>Services d'hébergement</i>	///	5,9	5,2	3,8	1,8	2,5	2,3	1,2	2,7	2,1	3,4	3,8	4,7
12	Autres biens et services	///	3,1	2,9	2,3	1,7	0,9	1,9	1,2	1,2	0,2	1,5	2,4	2,7
121	<i>Soins personnels</i>	///	4,4	3,8	3,0	1,2	1,2	2,0	1,8	1,2	1,4	2,0	3,7	3,5
123	<i>Effets personnels n.d.a.</i>	///	0,3	-0,5	-0,6	0,9	-0,2	0,3	-0,2	-0,4	-1,2	0,7	1,8	2,1
124	<i>Protection sociale</i>	///	///	///	///	///	///	///	///	///	1,9	2,1	2,3	2,4
125	<i>Assurances</i>	///	///	///	///	///	///	///	///	///	-1,2	1,1	1,5	2,7
126	<i>Services financiers</i>	///	3,5	5,3	6,3	3,4	1,7	3,0	0,2	3,6	0,2	1,0	0,7	1,3
127	<i>Autres services</i>	///	5,5	7,0	3,6	3,3	2,2	3,4	2,9	1,7	-2,5	1,3	2,0	2,4

**Tableau 6 - Les pondérations de l'indice des prix à la consommation,
par fonction de consommation, en 1992, 1997 et 2002**

Code	Fonction de consommation	1992	1997	2002
00	Ensemble	10000	10000	10000
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1889	1783	1586
011	<i>Produits alimentaires</i>	1778	1663	1467
012	<i>Boissons non alcoolisées</i>	111	120	119
02	Boissons alcoolisées et tabac	366	429	372
021	<i>Boissons alcoolisées</i>	231	231	175
022	<i>Tabac</i>	135	198	197
03	Habillement et chaussures	797	680	518
031	<i>Habillement</i>	651	548	400
032	<i>Chaussures y c. réparation</i>	146	132	118
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1247	1320	1309
041	<i>Loyers d'habitation effectifs</i>	583	595	577
043	<i>Entretien et réparation courante du logement</i>	149	173	147
044	<i>Fourniture d'eau et autres services liés au logement</i>	61	94	192
045	<i>Electricité, gaz et autres combustibles</i>	454	458	393
05	Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	697	648	647
051	<i>Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol y c. réparation</i>	254	225	180
052	<i>Articles de ménage en textile</i>	57	62	64
053	<i>Appareils ménagers</i>	132	126	112
054	<i>Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage</i>	88	82	58
055	<i>Outillage et autres matériels pour la maison et le jardin</i>	40	34	33
056	<i>Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation</i>	126	119	200

Code	Fonction de consommation	1992	1997	2002
06	Santé	834	957	929
061	<i>Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques</i>	333	398	437
062	<i>Médecine non hospitalière et services paramédicaux (services ambulatoires)</i>	501	559	492
07	Transport	1719	1739	1643
071	<i>Achats de véhicules</i>	469	365	441
072	<i>Utilisation de véhicules personnels</i>	996	1128	939
073	<i>Services de transport</i>	254	246	263
08	Communications	183	188	250
081	<i>Communications</i>	183	188	250
09	Loisirs et culture	843	817	874
091	<i>Équipements audio-visuels, photographiques et informatiques</i>	209	184	200
092	<i>Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture y c. réparation</i>	34	30	24
093	<i>Autres articles et équipements de loisirs, fleurs et animaux d'agrément</i>	178	170	186
094	<i>Services récréatifs et culturels</i>	186	218	288
095	<i>Presse, livres et papeterie</i>	218	201	148
096	<i>Voyages touristiques tout compris</i>	18	14	28
10	Éducation	40	34	22
101	<i>Services d'éducation</i>	40	34	22
11	Hôtellerie, cafés, restauration	870	851	816
111	<i>Restauration et cafés</i>	678	667	671
112	<i>Services d'hébergement</i>	192	184	145
12	Autres biens et services	515	554	1034
121	<i>Soins personnels</i>	280	289	311
123	<i>Effets personnels n.d.a.</i>	137	131	129
124	<i>Protection sociale</i>	///	///	228
125	<i>Assurances</i>	///	///	155
126	<i>Services financiers</i>	36	65	69
127	<i>Autres services</i>	62	69	142

Les pondérations de l'indice des prix à la consommation, par fonction de consommation, en 1992, 1997 et 2002



2002

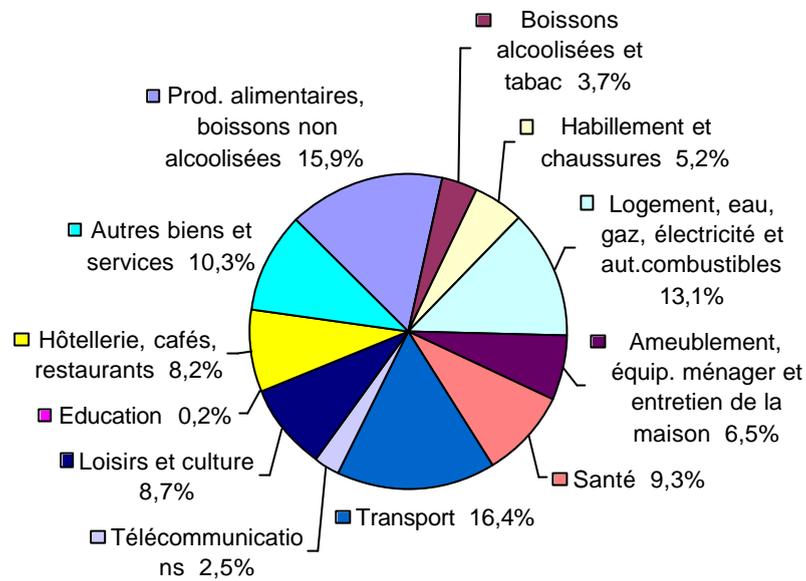


Tableau 7 - Dates de début de disponibilité des postes et regroupements dans l'indice rétopolé, quand ce n'est pas janvier 1990

Code ³	Intitulé	Date de début
04412 044121	Enlèvement des ordures ménagères	Janvier 1998
04413 044131	Assainissement	Janvier 1998
05621 056211	Services domestiques Employés de maison	Janvier 1998
062313	Transports sanitaires	Janvier 1992
062314	Cures thermales privées	Janvier 1998
07112 071121	Automobiles d'occasion	Janvier 1998
072422	Location de véhicules privés	Janvier 1992
072423	Permis de conduire	Janvier 1998
0733 07331 073311	Transports aériens de voyageurs	Janvier 1992
073612	Transports maritimes et fluviaux	Janvier 1992
08121 081211	Équipement de téléphone et de télécopie	Janvier 1993
093322	Compositions florales	Janvier 1998
093412	Achats d'animaux	Janvier 1998
093413	Soins pour animaux d'agrément	Janvier 1992
101111	Secondaire à financement privé	Janvier 1998
124	Protection sociale	Janvier 1998
1241	Services de protection sociale	Janvier 1998
12411 124111	Crèches, assistantes maternelles	Janvier 1998
12412 124121	Maisons de retraite et autres services pour personnes âgées	Janvier 1998
12413 124131	Établissements pour adultes handicapés	Janvier 2001
125	Assurances	Janvier 1998
1252 12521 125211	Assurance habitation	Janvier 1998
1253 12531 125311	Assurance santé complémentaire	Janvier 2000
1254 12541 125411	Assurance automobile	Janvier 1998
12711 127111	Services funéraires	Janvier 1992
127121	Formalités administratives	Janvier 1998
127122	Services juridiques	Janvier 1998

³ Lorsque plusieurs codes de niveaux d'agrégation différents sont indiqués, ils sont équivalents. Par exemple 044121 est le seul sous-poste de 04412, les deux ont donc même contenu.

Tableau 8 - Définition des regroupements conjoncturels

Code	Regroupement conjoncturel	Définition à partir des fonctions de consommation	
4000	Alimentation		(= 4001 + 4002)
		01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
		021	Boissons alcoolisées
4001	Produits frais	01131	Poissons et crustacés frais
		+ 01161	Fruits frais
		+ 01171	Légumes frais
4002	Alimentation hors produits frais	0111	Pain et céréales
		+ 0112	Viande
		+ 01132	Poissons et crustacés préparés, en conserve ou surgelés
		+ 0114	Laits, fromages et œufs
		+ 0115	Huiles et graisses
		+ 01162	Fruits surgelés, appertisés ou secs
		+ 01172	Légumes préparés, surgelés et en conserve
		+ 0118	Sucre, confitures chocolat, confiserie et produits glacés
		+ 0119	Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.
		+ 012	Boissons non alcoolisées
		+ 021	Boissons alcoolisées
4034	Tabac	022	Tabac
4003	Produits manufacturés		= 4004 + 4005 + 4006
4004	Habillement et chaussures	0311	Tissus d'habillement
		+ 0312	Vêtements
		+ 0313	Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement
		+ 03211	Chaussures de ville
		+ 032121	Chaussures de sport
		+ 032122	Autres articles chaussants
4005	Produits de santé	06111	Produits pharmaceutiques
		+ 06113	Appareils et matériels thérapeutiques

Code	Regroupement conjoncturel	Définition à partir des fonctions de consommation
4006	Autres produits manufacturés	<ul style="list-style-type: none"> 0431 Produits pour l'entretien et la réparation courante du logement + 05111 Mobilier de chambre + 05112 Mobilier de séjour + 05113 Mobilier de cuisine et de salle de bain + 05114 Fauteuils et canapés + 051151 Luminaires + 051152 Articles de décoration + 051153 Meubles de jardin + 0512 Tapis et autres revêtements de sol + 052 Articles de ménage en textile + 0531 Gros appareils ménagers électriques ou non + 0532 Petits appareils électroménagers + 054 Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménages + 055 Outillage et autres matériels pour la maison ou le jardin + 0561 Articles de ménages non durables + 06112 Parapharmacie + 071 Achats de véhicules + 0721 Pièces détachées et accessoires pour véhicules personnels + 07222 Lubrifiants + 08121 Equipement de téléphone et de télécopie + 0911 Equipements audiovisuels + 0912 Equipements photo et cinéma, instruments d'optique + 0913 Matériels de traitement de l'information, y c. micro-ordinateurs + 0914 Supports d'enregistrement de l'image et du son + 092 Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture y c. réparation + 0931 Jeux et jouets + 0932 Equipement de sport, de camping et de loisirs de plein air +0933 Horticulture + 093411 Aliments et produits d'hygiène pour animaux + 095 Presse, livres et papeterie + 1213 Appareils, autres articles et produits pour soins personnels + 1231 Horlogerie, bijouterie, joaillerie + 123221 Articles de puériculture + 123222 Articles pour fumeurs, articles divers
4007	Energie	<ul style="list-style-type: none"> 0451 Electricité + 0452 Gaz + 0453 Combustibles liquides + 0454 Combustibles solides + 07221 Carburants
4008	dont produits pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> 04522 Gaz liquéfiés + 0453 Combustibles solides + 07221 Carburants

Code	Regroupement conjonctuel	Définition à partir des fonctions de consommation	
4009	Services	= 4010 + 4011 + 4012 + 4013	
4010	Loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères	04111 + 04411 + 04412 + 04413 + 0455	Loyers des résidences principales Distribution d'eau Enlèvement des ordures ménagères Assainissement Eau chaude, vapeur et glaces
4011	Services de santé	062	Médecine non hospitalière et services paramédicaux (services ambulatoires)
4012	Services de transports et de communications	0731 + 0732 + 0733 + 0735 + 073612 + 0811 + 08122	Transports ferroviaires de voyageurs Transports routiers de voyageurs Transports aériens de voyageurs Transports combinés de voyageurs Transports maritimes et fluviaux Services postaux Service de télécommunications
4013	Autres services	0314 + 032123 + 04112 + 0432 + 04414 + 051154 + 0533 + 0562 + 0723 + 0724 + 073611 + 0915 + 093412 + 093413 + 094 + 096 + 10 + 11 + 1211 + 123223 + 124 + 125 + 126 + 127	Nettoyage, réparation et location de vêtements Réparation de chaussures Loyers des résidences de vacances Services pour l'entretien et la réparation courante du logement Autres services liés au logement n.d.a. Réparation des meubles Réparations d'appareils ménagers Services domestiques et autres services pour l'habitation Entretien et réparation de véhicules personnels Autres services liés aux véhicules personnels Déménagement Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques Achats d'animaux Soins pour animaux d'agrément Services récréatifs et culturels Voyages touristiques tout compris Education Hôtellerie, cafés, restauration Salons de coiffure et esthétique corporelle Réparation horlogerie ou bijoux Protection sociale Assurances Services financiers Autres services

Code	Regroupement conjoncturel	Définition à partir des fonctions de consommation
4014	Alimentation y compris tabac	(= 4000 + 4034) 01 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées 02 Boissons alcoolisées et tabac
4015	Manufacturés et énergie	= 4003 + 4007
4016	Manufacturés hors habillement et chaussures	= 4005 + 4006
4017	Ensemble hors énergie	= Ensemble (00) - 4007
4018	Ensemble hors tabac	= Ensemble (00) - 4034

Notes méthodologiques sur les changements de l'indice des prix à la consommation en base 100 en 1998

1) Evolution de la couverture sectorielle de l'indice national des prix à la consommation

1-1) Note méthodologique parue dans les Informations Rapides n° 61 du 24 février 2000

A partir de la diffusion de l'indice des prix à la consommation de janvier 2000, certaines modifications sont apportées à l'indice national des prix à la consommation (IPC).

La couverture sectorielle de l'IPC est élargie à l'assurance santé complémentaire (mutuelles, institutions de prévoyance et compagnies d'assurances). Celle-ci constitue le nouveau groupe 12531, le 160ème de l'IPC base 1998 = 100, identique au regroupement 1253 « assurance santé ».

Le taux de couverture de la consommation marchande des ménages est ainsi porté de 94,1% à 94,8%.

La nouvelle série est introduite avec un niveau 100 en décembre 1999. Elle est prise en compte dans les calculs d'indices de niveau plus agrégé à compter de cette date.

1-2) Note méthodologique parue dans les Informations Rapides n° 53 du 23 février 2001

A partir de la diffusion de l'indice des prix à la consommation de janvier 2001, certaines modifications sont apportées à l'indice national des prix à la consommation (IPC).

La couverture sectorielle de l'IPC est élargie aux services d'hébergement pour adultes handicapés. Ceux-ci constituent le nouveau groupe 12413 « établissements pour adultes handicapés », le 161ème de l'IPC base 1998 = 100.

Le taux de couverture de la consommation marchande des ménages est ainsi porté de 94,8% à 95,2%.

La nouvelle série est introduite avec un niveau 100 en décembre 2000. Elle est prise en compte dans les calculs d'indices de niveau plus agrégé à compter de cette date.

Le groupe 12412 s'intitule désormais « maisons de retraite et autres services pour personnes âgées » : en plus de l'hébergement en maison de retraite, il intègre en effet des prestations assurées au domicile des personnes âgées comme l'aide ménagère ou les soins infirmiers à domicile.

2) Le passage à l'euro et l'indice des prix à la consommation

Note méthodologique parue dans les Informations Rapides n° 63 du 26 février 2002

A compter du mois de janvier 2002, l'ensemble du dispositif des prix à la consommation fonctionne avec un référentiel euro. Les enquêteurs-Prix ont démarré la collecte en euro à compter du mercredi 2 janvier 2002. Les chaînes de traitement informatiques sont passées dans ce nouveau référentiel durant le premier mois de l'année suivant un calendrier d'opérations bien définies.

L'indice de janvier 2002 publié en février 2002 est donc le premier à être calculé à partir de prix relevés en euro, les prix de base de

décembre collectés en francs ont été convertis dans la monnaie unique en appliquant les règles de conversion officielles.

Comme chaque année, les pondérations ont été mises à jour. Elles ont été utilisées pour agréger les 21 000 indices élémentaires calculés par famille de produits élémentaires et zones géographiques de collecte. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'agrégat concerné au sein de l'ensemble des consommations des ménages couvertes par l'IPC. Elles sont obtenues, pour la plupart, à partir des évaluations annuelles de la consommation des ménages réalisées par la Comptabilité Nationale.

Le cédérom

Présentation du cédérom

Le cédérom accompagnant ce fascicule présente les séries rétrospectives de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2002 établies pour l'ensemble des ménages et pour la France entière (Métropole et DOM). La base de référence pour ces données est la base 100 en 1998. Les données sont proposées par fonction de consommation ou secteur conjoncturel.

Les indices par fonction de consommation sont dans la nomenclature la plus fine où ils sont disponibles : les données mensuelles vont jusqu'au niveau du groupe (code à 5 positions) alors que les indices moyens annuels et les pondérations annuelles descendent jusqu'au niveau plus fin du poste (code à 6 positions).

Organisation des données et formats

Le cédérom est organisé en trois rubriques principales permettant d'accéder aux données disponibles sous deux formats différents (Beyond 20/20® et Excel) ainsi qu'à la documentation associée.

- Le menu Données propose l'accès aux tableaux aux formats .ivt pour Beyond 20/20® lisible à l'aide du logiciel gratuit et .xls pour Excel.

Les données au format Beyond 20/20® sont accompagnées d'une documentation complète accessible de manière interactive dans les tableaux utilisant le browser (visualisateur) Beyond 20/20® développé par la société Beyond 20/20 Inc. (uniquement pour PC).

La fonction d'exportation proposée dans de nombreux formats (txt, csv, dbf, htm) facilite la récupération des données sous d'autres logiciels ou interfaces. Le choix du format Beyond 20/20® entraîne l'ouverture automatique du browser Beyond 20/20®.

Le guide de prise en main Beyond 20/20® disponible sur le cédérom permet de se familiariser avec les principales fonctions du browser.

- Le menu Publications donne accès à l'image complète du fascicule accompagnant ce cédérom, ainsi qu'à diverses publications de l'INSEE. Ces images sont disponibles au format Acrobat reader.
- Le menu Documentation donne accès à toute l'information concernant le contenu des fichiers de données proposés sur le cédérom, ainsi qu'une présentation générale de l'indice des prix à la consommation.

Liste des tableaux du cédérom

Les secteurs conjoncturels

- 1 Indices moyens annuels, base 100 en 1998
- 2 Evolution annuelle des indices moyens annuels
- 3 Pondérations annuelles
- 4 Indices mensuels, base 100 en 1998
- 5 Evolution mensuelle des indices
- 6 Glissements sur un an des indices mensuels

Les fonctions de consommation

- 1 Indices moyens annuels, base 100 en 1998
- 2 Evolution annuelle des indices moyens annuels
- 3 Pondérations annuelles
- 4 Indices mensuels, base 100 en 1998
- 5 Evolution mensuelle des indices
- 6 Glissements sur un an des indices mensuels

Autres documents du cédérom

Méthodologie

Pour comprendre l'indice des prix (voir bibliographie)
Extrait du BMS du 2 février 1999 (voir bibliographie)
Définition des regroupements conjoncturels, présentation plus visuelle que la définition page 31.

Récentes publications sur l'indice des prix à la consommation

Informations Rapides, parution bimensuelle
Extraits du Bulletin Mensuel des Statistiques
Informations Rapides, indices moyens annuels, parution une fois par an
Insee Première, n°837 «La baisse du prix du pétrole limite l'inflation en 2001 »